**Appel à communications / Call for paper**

**Appel à communication « De l’asile de la liberté au droit d’asile, Italie-Europe XIVe-XIXe siècle », Venise, Université Ca’Foscari, Jeudi-vendredi 28-29 mars 2019**

La Révolution française suscita des vagues de migrations massives vers plusieurs pays d’Europe. Les « émigrés », ainsi qu’on les appelait, venaient demander l’asile, dessinant une géographie de villes accueillantes et forgeant ainsi des lieux « d’asile de la liberté ». Au même moment, ou presque, le 24 juin 1793, la Constitution montagnarde de la première République inscrivit l’asile dans son article 120, le transformant en un droit véritable : le peuple français, déclarait l’article, « *donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans*». Cette généreuse législation fit, on le sait, long feu. Cependant, son caractère éphémère ne saurait recouvrir le fait qu’il s’agissait d’un objet juridique inédit. Pour la première fois dans l’histoire de l’Europe, un droit d’asile était officiellement offert aux personnes persécutées pour des raisons politiques ou religieuses. Il fondait durablement pour ces personnes un droit mais aussi un devoir de protection au sens où nous l’entendons aujourd’hui : « *un devoir de protection des personnes menacées dans leur pays, un droit au maintien sur le territoire ainsi qu’à des conditions d’accueil dignes pendant toute la durée de l’examen de leur dossier*. »[[1]](#footnote-1)

Le terme pourtant de « droit d’asile » renvoyait à l’époque moderne à une toute autre réalité juridique. Au Moyen Âge et encore jusqu’au XVIIIe siècle, il s’agissait d’un droit d’immunité offert de manière temporaire à un délinquant ou à un criminel en fuite qui trouvait refuge dans une église ou dans un lieu bénéficiant d’un droit d’asile laïc. Les très nombreuses migrations religieuses qui commencèrent dès le XVIe siècle, avec la fracture de la Réforme, engendrèrent une redéfinition de l’asile en s’appliquant aux personnes persécutées en raison de leur confession. Ce passage du droit d’asile médiéval à notre droit d’asile actuel sera au cœur du présent colloque.

Celui-ci pourra s’articuler autour des trois axes suivants :

* Le premier portera sur la tradition du droit d’asile médiéval, sa continuité et ses transformations tout au long de l’époque moderne. Il examinera les débats nombreux qu’il suscite tant à Rome où il est l’objet de controverses abondantes entre canonistes, que dans les hautes cours de justice française, néerlandaise, suisse, anglaise ou allemande, notamment au sein du Conseil impérial aulique (*Reichshofrat*), tribunal traitant spécifiquement des affaires ayant trait aux prérogatives de l’empereur. On sera attentif à la notion d’immunité ecclésiastique et aux débats qu’elle génère quand s’affrontent la vision de l’Eglise et celle des pouvoirs politiques face aux espaces sacrés ou considérés inviolables. Les autorités séculières tendent en effet à dénoncer progressivement les immunités dont jouissaient des catégories du reste non limitées aux seuls catholiques.
* Le second axe portera sur les pratiques de l’asile et du refuge telle qu’elles se développent dès le XVIe siècle, à la suite des conflits religieux qui déchirent l’Europe. On s’intéressera à des groupes confessionnels aussi variés que les protestants de toutes obédiences (luthériens, frères de Bohême, huguenots français, vaudois, Orangeois…), les juifs et les catholiques, notamment anglais et irlandais. On examinera ces formes de refuge à la lumière de celles déjà pratiquées au Moyen Âge pour quelques groupes hérétiques. On envisagera aussi les pratiques plus tardives de l’asile non seulement religieux mais aussi politique (jacobites, orangistes, migrations révolutionnaires et accomplies au nom de la liberté…) de la fin du XVIIe au milieu du XIXe siècle, sans négliger les dimensions culturelles et économiques (écrivains se sentant mal à l’aise dans leur patrie d’origine et recherchant des lieux plus propices à l’exercice de leur métier, des protecteurs, des abris…).
* Le troisième axe concernera les langages de l’asile et la formation d’une géographie à la fois politique et symbolique « de la liberté ». Comment dès le XVIIe siècle et surtout au XVIIIe siècle, les terres d’accueil devinrent-elles le siège d’une production intellectuelle intense qui permit l’émergence des concepts de liberté de conscience et de tolérance comme l’ont montré les travaux d’Hubert Bost[[2]](#footnote-2) ? Comment un imaginaire de « l’asile de la liberté » prit-il une forme à la fois théorique et romanesque avec la littérature libertine à partir du XVIIe siècle, et comment généra-t-il du même coup la constitution d’une véritable géographie européenne des lieux de l’asile entre le XVIIe et le XIXe siècle ? Par-delà l’Amérique du Nord, cette perception de l’espace s’appliqua autant à des villes (Venise, Genève, Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam) qu’à des pays (Prusse, Provinces-Unies, Angleterre…). Ceux-ci furent appréhendés dans la longue durée, quoique avec des variations, comme des lieux d’accueil garantissant à des personnes étrangères une liberté dont elles ne jouissaient pas dans leurs lieux de provenance.

Cette rencontre aura lieu à l’Université Ca’ Foscari de Venise. Elle s’inscrit dans le cadre du programme quinquennal 2017-2021 de l’École Française de Rome *Administrer l’étranger. Mobilités, diplomaties et hospitalité, Italie - Europe (XIVe-mi XIXe siècle)*, piloté par les Universités Grenoble Alpes (LUHCIE), Paris Est Créteil (CRHEC) et Paris Panthéon Sorbonne (IHMC).

<http://luhcie.univ-grenoble-alpes.fr/programmes-de-recherche/#Administrer>

<http://www.efrome.it/la-recherche/programmes/programmes-scientifiques-2017-2021/adminetr.html>

Les propositions de communications composées d’environ 500 mots et d’une courte bio-bibliographie (5 à 10 lignes) sont à envoyer aux organisateurs **d’ici le 5 novembre 2018**: infelise@unive.it, gilles.bertrand@univ-grenoble-alpes.fr et naima.ghermani@univ-grenoble-alpes.fr

**Colloque organisé par Mario Infelise (Ca’Foscari, Venise), Gilles Bertrand et Naïma Ghermani (Université Grenoble-Alpes LUHCIE) avec la collaboration de l’Ecole française de Rome et des autres membres du comité de pilotage.**

1. Site du ministère de l’Intérieur français. [↑](#footnote-ref-1)
2. Hubert Bost, *Ces messieurs de la R.P.R. Histoires et écritures de huguenots, XVIIe-XVIIIe siècle,* Paris, H. Champion, 2001, et notamment son chapitre 12 « Le Refuge huguenot, un laboratoire de la tolérance ? » p. 302-323. [↑](#footnote-ref-2)